



Université Aboubekr Belkaid-Tlemcen

Faculté des sciences naturelles et de la vie et des sciences de la  
terre et de l'univers  
Département de biologie



Promotion : 2<sup>ième</sup> année Sciences Biologiques

## Matière 1: Environnement et Développement Durable Environment and Sustainable Development



Dr: SALAH Zahra

## Objectifs de l'enseignement

Cet enseignement a pour objectif de:

- sensibiliser les étudiants aux enjeux, contenus et actions du développement durable.
  - leur faire prendre conscience qu'il est possible d'agir pour la préservation de l'environnement, à travers leur formation, ainsi qu'à leur échelle, sur leur consommation, leurs activités quotidiennes et leur société.
  - Lors de sa formation universitaire, quelle qu'elle soit sa spécialité et son ambition pour ses futures orientations professionnelles, l'étudiant aura l'occasion d'apprendre et d'expérimenter sa connaissance sur le développement durable.
- 

Le Développement durable est actuellement une des réponses qui émerge dans le monde entier, pour faire face à la conjonction actuelle des grands enjeux écologiques, économiques et sociétaux du monde.



# Chapitre I

## Généralités sur l'environnement

### Contenu de chapitre

- 1- Introduction
- 2- Définition de l'environnement
- 3- Historique de l'environnement
- 4- Les composants de l'environnement
- 5- L'action de l'homme sur l'environnement
- 6- La bio-remédiation
- 7- Droit de l'environnement
- 8- Concepts Généraux de Réglementation législative



## 1. Introduction

L'environnement est devenu de nos jours la préoccupation primordiale du monde entier, dont de nombreuses investigations scientifiques ont fait l'objet. Actuellement l'activité industrielle de l'homme est remise en cause au premier degré dans le problème de la pollution de l'environnement ; par conséquent, **une sonnette d'alarme est tirée pour la première fois en 1972 lors de la conférence de Stockholm ou plusieurs principes ont été adoptés et un vaste plan d'action pour lutter contre la pollution de l'environnement.**



C'est ainsi que Stockholm marque le début d'un long processus qui verra la naissance en 1987 du concept du développement durable lors de la conférence internationale sur la conservation de la nature, ce principe qui a connu son apogée à **rio au sommet de la terre en 1992.**

**L'équilibre entre le progrès économique, social et la préservation de notre environnement est au cœur des débats mondiaux.** Cette quête de durabilité n'est pas seulement un impératif moral, mais également une nécessité pour garantir un avenir viable pour les générations à venir.



## **2. Définitions de l'Environnement**

## **2. Definitions of Environment**

C'est quoi l'environnement??????

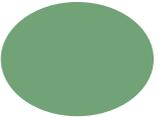
What is the environment????????



## 2.1. Définition générale de l'environnement

L'**environnement** est l'ensemble des éléments qui constituent le **voisinage** d'un être vivant ou d'un groupe d'origine humaine, animale ou végétale et qui sont **susceptibles d'interagir** avec lui directement ou indirectement. C'est ce qui **entoure**, ce qui est **aux environs**.

Depuis les années 1970 le terme environnement est utilisé pour désigner le **contexte écologique global**, c'est-à-dire l'**ensemble des conditions physiques, chimiques, biologiques climatiques, géographiques et culturelles** au sein desquelles se développent les organismes vivants, et les êtres humains en particulier. L'environnement inclut donc l'air, la terre, l'eau, les ressources naturelles, la flore, la faune, les hommes et leurs interactions sociales.



**D'une façon plus générale, l'environnement est considéré comme l'ensemble des facteurs qui ont une influence sur le milieu des êtres humains. Cette définition met l'homme au centre de la civilisation. Une notion beaucoup plus large de l'environnement concerne la protection du milieu naturel, l'aménagement du territoire et la protection des sites naturels ou historiques.**



## 1.2. Définition juridique

- la définition dans les textes juridiques de la **directive européenne** : « ensemble des éléments qui dans la complexité de leurs relations constitue le cadre, le milieu et les conditions de vie de l'homme tels qu'ils sont ou tels qu'ils sont ressentis. »
- **En Algérie, la législation définit l'environnement dans la loi n° 03-10** du 19 juillet 2003 comme suit : « les ressources naturelles abiotiques et biotiques telles que l'air, l'atmosphère, l'eau, le sol et le sous-sol, la faune et la flore y compris le patrimoine génétique, les interactions entre les dites ressources ainsi que les sites, les paysages et les monuments naturels. »



### 3. Historique de l'environnement

**Avant le 19<sup>ième</sup> siècle**, la notion d'environnement avait une consonance de respect de la vie et des êtres vivants. Les concepts d'environnement économique, naturel ou urbain ne semblaient pas exister.

**A la fin du 19<sup>ième</sup> siècle**, les premières catastrophes écologiques apparaissent avec le développement de la révolution industrielle, qui a provoqué une très forte élévation de la consommation des ressources naturelles.

**Le 20<sup>ième</sup> siècle** a connu les premières catastrophes écologiques visibles, comme les marrées noires et la pollution industrielle. Les scientifiques commencent à comprendre les phénomènes de pollution et à mettre en garde la communauté internationale contre les effets de cette pollution. Suite à une prise de conscience de ces problèmes, plusieurs conférences internationales ont eu lieu et des protocoles ont été signés.



marrée noire

**1902:** Signature de la première convention internationale de protection des espèces sauvages,

**1923:** organisation de premier Congrès International de Protection de la Nature à Paris

**1933:** Convention relative à la Conservation de la Faune et de la Flore à l'état naturel en Afrique à Londres.

**1948:** Le début de l'engagement moderne des Etats pour la protection de l'environnement avec la création de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Ainsi ce sont créés de nombreuses associations environnementales



Et c'est juste à Stockholm en suède qui a eu la première conférence des nations unies sur l'environnement ouverte le 05 juin 1972 (depuis, cette journée de 05 juin est proclamée comme journée mondiale de l'environnement), c'est à partir de cette date que l'environnement devient un problème international d'importance majeure. À cet effet, cette première conférence a donné naissance à d'autres événements et plusieurs rencontres internationales à savoir :



## **4. Les composants de l'environnement**

Voitures, bâtiments, roches, routes, personnes, arbres, végétaux, les moutons, insectes, eau, atmosphère, usines, hôpital, université, tableau, ordinateur, école, oueds, mer, champignons Une plume d'oiseau, un morceau de bois, une feuille tombée d'un arbre, les cadavres d'animaux... etc.



**4.1. Les êtres vivants** se sont des entités ou des choses qui sont doté de la vie ; cela veut dire qu'il :

- **naît** : l'existence de cet organisme a un début, la naissance, ce qui veut dire que cet organisme qui existe à un moment n'a pas toujours existé et n'existait pas forcément avant ; par exemple, un bébé naît, un oiseau éclot de son œuf, une graine germe..
- **grandit** : au cours du temps, la taille et l'aspect des êtres vivants se modifient après leur naissance



- **se nourrit** : les êtres vivants ne sont pas capables de fabriquer leur matière à partir de rien : ils doivent trouver, dans leur milieu, de la matière à partir de laquelle ils pourront constituer leur corps, pour grandir : certains peuvent utiliser de la matière minérale contenue dans leur environnement, les **autotrophes** (l'eau, les gaz contenus dans l'air, les sels minéraux...) d'autres ne savent pas transformer la matière minérale en matière organique : ils doivent donc consommer la matière organique des autres êtres vivants, vivants ou morts (**Hétérotrophes**).
- **se reproduit** : un être vivant est capable de donner naissance à d'autres êtres vivants : c'est la reproduction.
- **meurt** : l'existence d'un être vivant peut être très courte ou très longue, mais a toujours une "fin" d'une façon ou d'une autre, ce qui veut dire qu'il meurt.



## 4.2. Les composantes minérales

- **L'atmosphère gazeuse** contient différents gaz : environ quatre cinquièmes de diazote (appelé couramment azote), un cinquième de dioxygène, des traces de dioxyde de carbone (anciennement appelé gaz carbonique) et de gaz rares, de la vapeur d'eau en plus ou moins grande quantité.
- **L'eau** peut être douce ou salée, gelée, liquide ou gazeuse. Elle occupe quatre cinquièmes de la surface terrestre. C'est un constituant fondamental de l'environnement.
- **Le sol** est la mince couche située entre l'atmosphère et le sous-sol. Il provient de la décomposition des êtres vivants après leur mort et de la dégradation des roches du sous-sol.
- **Le sous-sol** contient des roches qui diffèrent selon l'endroit où l'on se trouve et les conditions qui y ont régné.



### **4.3. Les éléments issus du vivant et les productions humaines**

**6.2.1.** Une plume d'oiseau, un morceau de bois, une feuille tombée d'un arbre, etc., et tous les cadavres d'animaux ne font plus partie du vivant car ils ne sont plus capables de se reproduire.

**6.2.2.** Toutes les productions humaines font partie du non vivant : un tableau, un ordinateur, un bâtiment, une voiture, etc.



## **5- L'action de l'homme sur l'environnement**

L'observation de son environnement proche et de ce même environnement à différentes époques permet de mettre en évidence l'action de l'homme sur ce qui nous entoure. Ce type d'observation peut être effectué à différentes échelles : la région, le pays, la planète



## 5-1- Des modifications de l'environnement

- En aménageant le territoire, l'homme a toujours exploité la terre pour satisfaire ses besoins, il a modifié son environnement naturel en détruisant parfois des milieux de vie. Cependant, il prend peu à peu conscience des dangers qu'il fait courir à la planète et commence à restaurer des milieux qu'il a transformés.
- Du fait de l'augmentation de la population, on doit construire de nouvelles habitations, de nouvelles voies de communication (des routes et des autoroutes, des voies ferrées pour la circulation des TGV).



- Les travaux de terrassements occasionnés par la construction de ces liaisons entre villes importantes sont impressionnants, les volumes de roches déplacées sont considérables. La topographie des terrains change : des millions de tonnes de mètres cubes de matériaux sont extraits, transportés puis déposés dans d'autres lieux. Les paysages sont donc totalement transformés.
- Pour faire ces travaux, on exploite des carrières dans lesquelles on prélève des matériaux comme des granulats (sables, graviers et cailloux) qui servent à la fabrication du béton. Actuellement, grâce à des moyens d'extraction très performants, on peut creuser rapidement une montagne. La législation impose cependant la restauration du paysage initial après l'exploitation d'une carrière.



L'exploitation des ressources de l'environnement pour satisfaire les besoins alimentaires de la population est une question cruciale qui englobe de nombreux aspects de la vie moderne, notamment l'agriculture, la pêche et l'élevage.

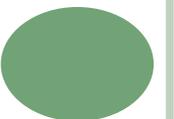
**Agriculture :** L'agriculture est la principale source de production alimentaire. Elle peut être réalisée de différentes manières, y compris l'agriculture conventionnelle, biologique. Les méthodes agricoles peuvent avoir un impact sur l'environnement, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'engrais chimiques, de pesticides et la gestion de l'eau.

**Pêche :** La pêche est une source importante de protéines dans de nombreuses régions du monde. Cependant, la surpêche peut épuiser les stocks de poissons et avoir un impact négatif sur les écosystèmes marins.



**Élevage :** L'élevage d'animaux pour la viande, le lait et d'autres produits d'origine animale a un impact environnemental important en termes de consommation d'eau, de déforestation pour la production de fourrage et d'émissions de gaz à effet de serre.

**Déforestation:** L'homme a toujours eu besoin de nouveaux terrains pour se développer. La déforestation est un terme utilisé pour décrire le processus de réduction de la surface des forêts, afin de la destiner à d'autres usages. Elle se manifeste par des coupes rases, non respectueuses des équilibres naturels, mais aussi par des incendies volontaires ou involontaires quasi permanents et visibles depuis l'espace



## 5-2- Des actions néfastes

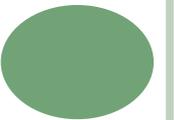
**5-2-1- La pollution:** C'est une dégradation de l'environnement par l'introduction dans l'air, l'eau ou le sol de matières n'étant pas présentes naturellement dans le milieu. Elle entraîne une perturbation de l'écosystème dont les conséquences peuvent aller jusqu'à la migration ou l'extinction de certaines espèces incapables de s'adapter au changement.

**Le rejet des déchets:** L'augmentation des déchets domestiques ou industriels rejetés par l'homme modifie les milieux et les rend parfois impropres à la vie. La diversité des espèces animales et végétales s'en trouve diminuée.

Certains êtres vivants sont exigeants et ne vivent que dans une eau très pure (larves des insectes, de phryganes).

Lorsque les eaux sont moins pures, ces espèces disparaissent au profit d'espèces moins exigeantes sur la qualité de l'eau (vers tubifex, larves d'éristale). La pollution des cours d'eau entraîne une modification de leur faune et de leur flore.





## ➤ Effets de la pollution sur l'environnement

- Une modification de la flore et de la faune et réduction de la biodiversité;
- Bioaccumulation de toxines et modification de la chaîne alimentaire ;
- Diminution des superficie des terres utilisables en agriculture
- Le sol peut devenir fragile et facile à être éroder par le et le vent
- Dégradation des écosystèmes aquatiques (par exemple eutrophisation et zones mortes)
- Prolifération des odeurs nauséabondes et diminution des possibilités de loisir
- Augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Hausse de la température des eaux



## ➤ **Effets de la pollution sur la santé**

- Prolifération des maladies à transmission hydrique (**Le paludisme ou la malaria, les hépatites virales, fièvres typhoïde et paratyphoïde, la méningite, les leishmanioses,**)
- **Certain polluants du sol** peuvent causer divers troubles comme les maladie **cutanéomuqueux, hépato-rénaux, cardio-respiratoires et digestifs.**
- La pollution de l'air peut avoir divers effets sur la santé comme: **pneumonie, cancer du poumon, maladies cardio-vasculaires**



## ➤ **Effets de la pollution sur l'économie**

- Baisse de la productivité industrielle
  - Baisse de la productivité agricole
  - Baisse de la valeur marchande des récoltes, si des eaux usées insalubres sont utilisées pour l'irrigation
  - Réduction des possibilités de loisirs aquatiques (baisse du nombre de touristes, ou touristes moins disposés à payer pour des services de loisirs)
  - Diminution des prises de poissons et de crustacés, ou baisse de la valeur marchande du poisson et des mollusques et crustacés
  - Augmentation du fardeau financier sur les soins de santé
  - Accroissement des entraves au commerce international (exportations)
  - Augmentation des coûts de traitement de l'eau (pour l'approvisionnement humain et d'autres usages)
  - Baisse des prix des propriétés situées à proximité des masses d'eau contaminées
- 

### 5-2-2- La pêche intensive

La pêche intensive, également appelée surpêche, se produit lorsque la capture de poissons ou d'autres organismes marins à des niveaux insoutenables met en péril les populations et les écosystèmes marins. Ce problème est souvent associé à l'utilisation de techniques de pêche hautement efficaces, à la pêche non réglementée et à la surexploitation des ressources halieutiques. Les conséquences de la pêche intensive comprennent :

**L'épuisement des stocks de poissons :** La pêche intensive peut entraîner une diminution significative des populations de poissons, ce qui peut avoir des conséquences économiques et alimentaires graves.

**Déséquilibre des écosystèmes marins :** La réduction des populations de prédateurs marins peut perturber l'équilibre des écosystèmes marins, entraînant des changements imprévus.

**Destruction des habitats marins :** Certaines techniques de pêche intensive, comme la pêche au chalut de fond, peuvent endommager les fonds marins et détruire les habitats essentiels à de nombreuses espèces.



### **5-2-3- Surpâturage :**

Le surpâturage se produit lorsque les animaux d'élevage (comme le bétail) consomment excessivement la végétation dans une zone, dépassant ainsi la capacité de régénération de cette végétation. Le surpâturage peut se produire dans des écosystèmes terrestres, tels que les prairies, les pâturages, les forêts et les zones arides.

Les conséquences du surpâturage comprennent :

**Dégradation des terres :** Le surpâturage peut entraîner la dégradation des sols, l'érosion, la perte de biodiversité, la diminution de la qualité de l'eau et la désertification dans les régions arides.

**Déséquilibre de la faune sauvages :** Lorsque le surpâturage réduit l'habitat naturel des espèces sauvages, cela peut entraîner des conflits entre les éleveurs et la faune locale.



#### 5-2-4- L'introduction d'une espèce dévastatrice

Les espèces **invasives**, également appelées espèces **envahissantes** sont des espèces non originaires de l'écosystème dans lequel elles ont été déplacées, intentionnellement ou par inadvertance.

Les possibilités de déplacement d'espèces invasives sont nombreuses, et peuvent être accidentelles :

- L'eau de ballast des navires, prélevée dans des ports étrangers, est une des voies principales de pénétration des espèces exotiques
- Le déversement par négligence et le transport d'appâts vivants
- La mise en liberté d'animaux et de plantes d'aquarium dont on veut se débarrasser
- La fuite accidentelle d'animaux vivants en captivité

ou encore voulues :

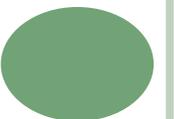
- Introduction à des fins alimentaires locales
- Contrôle de la végétation aquatique
- Repeuplement de masses d'eau douces naturelles
- Modification des activités d'agriculture ou d'élevage
- Diversification des animaux de compagnie



## **5-3- Des actions favorables**

### **5-3-1-La création de stations d'épuration**

- Conscient des dégâts causés par le rejet de ses déchets dans la nature, l'homme construit des stations d'épuration qui permettent de traiter les eaux usées après leur utilisation.
- Les eaux usées sont, en premier lieu, débarrassées des déchets solides par dégrillage (matières les plus grosses), par dessablage (matières les plus lourdes) et par dégraissage (matières les plus légères). L'élimination de la pollution organique dissoute dans l'eau peut, par ailleurs, s'effectuer grâce à des bactéries qui digèrent les matières polluantes et les transforment en boues. Un décanteur recueille les boues qui sont recyclées. On peut ainsi restituer une eau épurée à la nature.





### **5-3-2- Le recyclage des déchets solides**

- La loi régit le rejet des déchets nocifs pour l'environnement (le sol, l'air, l'eau, la faune et la flore). Les déchets triés sont donc valorisés ou traités dans des centres adaptés.
- La valorisation des déchets par recyclage permet de réaliser des économies de matières premières et de contribuer à la sauvegarde de l'environnement. Ainsi, les batteries des voitures fournissent près de la moitié du plomb recyclé. Les résidus agricoles qui proviennent de l'élagage des arbres, de l'entretien des pelouses des terrains de sport représentent un volume très important. Ces résidus sont broyés, transformés en compost et utilisés pour fertiliser le sol des cultures.





## Le tri sélectif des déchets



### **5-3-3- La création de réserves naturelles**

Une réserve naturelle est une partie du territoire où la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière. Il convient de soustraire ce territoire à toute intervention artificielle susceptible de le dégrader. Ces territoires délimités sont réglementés en vue de la sauvegarde de l'ensemble des espèces animales et végétales qui y vivent. La chasse y est, bien sûr, interdite.



P.N. Gouraya



P.N. Tlemcen



P.N. Chr ea



P.N. Djurdjura



P.N. Th eniet El-had



P.N. Djebel Aissa



P.N. Taza



P.N. El-kala



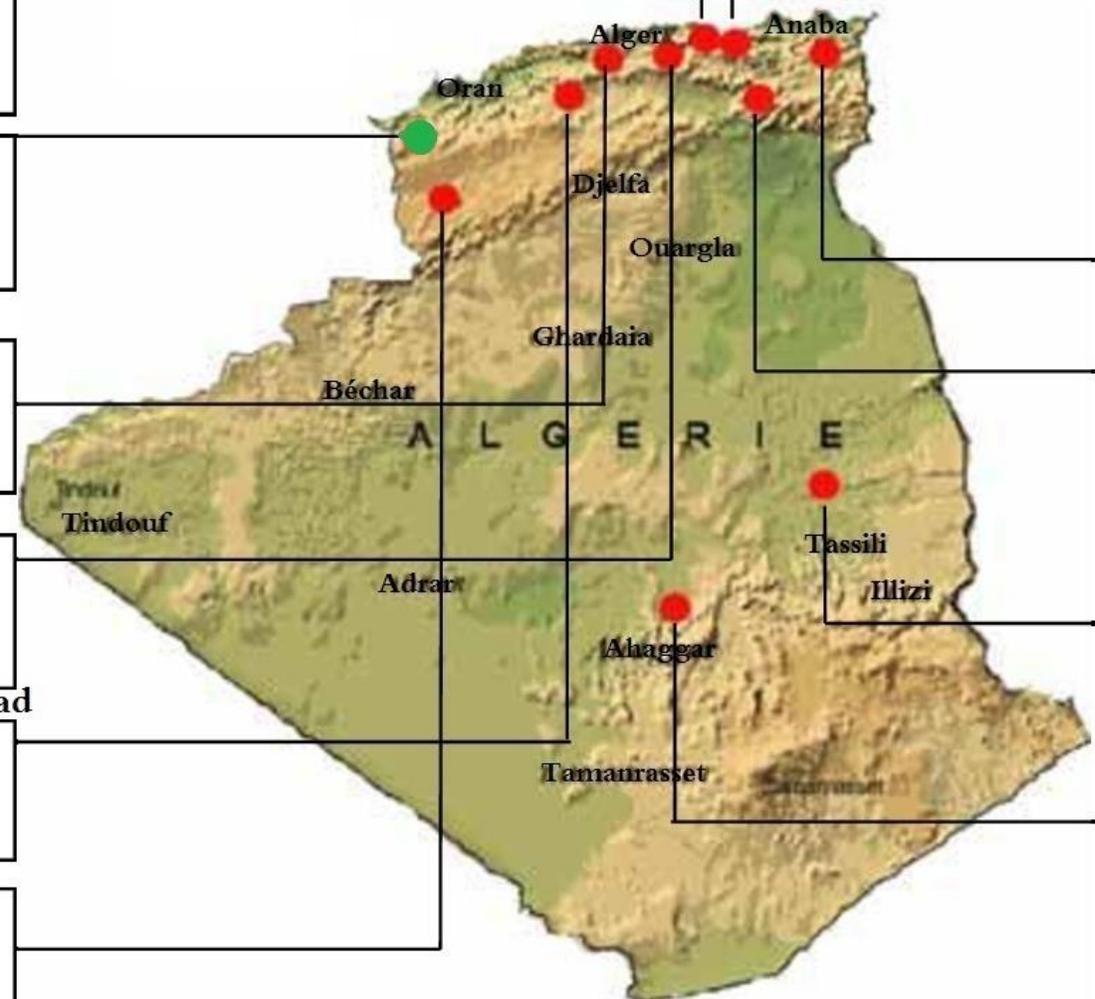
P.N. Belezma



P.N. Tassili

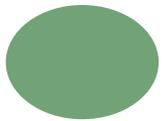


P.N. L'ahaggar



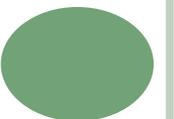
- Parcs Nationaux
- Parc National de Tlemcen (P.N.T)

0 300 600 km



Les réserves naturelles ont pour objectif d'assurer une protection aux milieux naturels remarquables et aux espèces menacées. **La réserve naturelle est le statut de protection juridique le plus fort et le plus durable prévu par la législation.** Dans une réserve naturelle, la nature est "strictement" protégée dans le sens où sa protection est LA priorité, contrairement aux autres régimes de protection (les sites Natura 2000 par exemple) où celle-ci doit être un compromis avec d'autres préoccupations et usages (agriculture, sylviculture, chasse, pêche, activités de loisirs).

Les réserves naturelles sont surtout importantes pour protéger les espèces spécialistes (dépendantes de conditions écologiques très particulières) et à faible capacité de dispersion (comme les plantes, les invertébrés, les amphibiens et les reptiles).



## 6- La bio remédiation

La **bio-remédiation** est tout processus qui utilise des micro-organismes (bactéries, microbes, des champignons, des plantes ou les enzymes qui en dérivent pour retourner d'un environnement altéré par les contaminants à leur état naturel, sain biologiquement. Elle conduit à une dépollution.



La bioremédiation est une technique consistant à augmenter la **biodégradation** ou la **biotransformation**, en inoculant des micro-organismes spécifiques ou en stimulant l'activité de populations microbiennes **indigènes**, par biostimulation, par apport de **nutriments** et par **ajustement** des conditions de milieu.

Elle permet d'éliminer les contaminants, en particulier dans les eaux polluées (dépollution, **dystrophisation**).

Ainsi, par définition, la bio-remédiation est une technique de gestion des **déchets** qui implique l'utilisation d'organismes pour supprimer ou neutraliser les **polluants** et/ou contaminants à partir d'un site contaminé.



# 7. Notion de droit de l'Environnement

## 7. Environmental law concept

Qu'est-ce que le droit?

What is law?

Qu'est-ce que le droit de l'environnement?

What is environmental law?



**Le droit:** est l'ensemble des règles et des normes générales qui régissent les rapports entre les individus et définissent leurs droits et prérogatives ainsi que ce qui est obligatoire, autorisé ou interdit.

Le droit est **segmenté en différents sous-ensembles** correspondant à un domaine de la législation. Exemples : Droit civil, Droit pénal, Droit international, Droit commercial, Droit des affaires. Droit du travail, Droit privé, Droit public, droit de l'environnement.....



**Le droit de l'environnement** concerne l'étude ou l'élaboration de règles juridiques visant la compréhension, la protection, l'utilisation, la gestion ou la restauration de l'environnement sous toutes ses formes - terrestres, aquatiques et marines, naturelles et culturelles, voire non-terrestres (droit spatial).

Cette discipline s'est développée avec la montée des préoccupations environnementales depuis les années 70. Elle occupe aujourd'hui une place importante dans notre juridiction. Ce droit présente des particularités :



- C'est un droit préventif et curatif établi pour protéger l'environnement et la santé des citoyens par la prévention et la répression.
- C'est un droit qui repose sur certains codes de droit privé (droit civil, droit commercial).
- C'est un droit qui dépend en grande partie des textes internationaux.
- C'est un droit qui est au croisement d'enjeux importants tels que la santé publique, le patrimoine, l'agriculture, la forêt, l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Ce droit porte sur l'intérêt individuel, national et mondial.
- C'est un droit qui vise à améliorer la vie des générations futures



## 8. Concepts Généraux de Réglementation législative

### 8.1. La constitution :

Les normes constitutionnelles occupent le plus haut degré dans notre ordonnancement juridique. Elles constituent le cadre régissant l'organisation et le fonctionnement de l'Etat.

Elle précise ce qui est du domaine de la loi, sur lequel le Parlement – le législateur – doit légiférer, et ce qui est du domaine du réglementaire, c'est-à-dire les domaines dans lesquels le gouvernement et les administrations déconcentrées (préfet) peuvent adopter des règles par décret ou par arrêté.



## **8.2. Les traités internationaux**

Une fois ratifiés par le Parlement ou par voie référendaire, ils ont une force obligatoire supérieure à une loi et à la constitution.



### **8.3. La loi :**

Votée selon la procédure législative par le parlement (assemblée nationale et sénat), la loi peut être adoptée à l'initiative du parlement (on parle alors de proposition de loi) ou du gouvernement (projet de loi). Elle s'impose à tous dès lors qu'elle a été promulguée et publiée au Journal Officiel. Avant sa promulgation, elle est susceptible d'être soumise à un contrôle de constitutionnalité exercé par le Conseil Constitutionnel

**La loi se situe au-dessus des décrets et des arrêtés** dans la hiérarchie des textes ; elle peut indiquer que des décrets seront pris par le gouvernement pour préciser ses modalités de mise en œuvre.

## **8.4. Ordonnance**

Une ordonnance est un texte normatif présenté par le Gouvernement dans un domaine qui relève en principe de la loi. Une ordonnance permet d'adopter des mesures sans passer par la procédure législative ordinaire (examen du texte par l'Assemblée nationale et le Sénat, navette parlementaire, etc.).

Le Parlement doit préalablement autoriser le gouvernement à prendre une ordonnance dans un domaine précis (par une loi d'habilitation, par exemple). Les ordonnances publiées doivent ensuite être ratifiées par le Parlement.



## 8.5. Le décret :

Acte réglementaire décrété par **le gouvernement**, sans consultation du parlement (assemblée nationale et sénat), **signé soit par le Président de la République, soit par le Premier Ministre.**

Les décrets sont souvent pris en application d'une loi qu'ils précisent. Ils peuvent être complétés par arrêtés ministériels.



## 8.6. L'arrêté :

Décision administrative à portée générale ou individuelle (spécifique à une activité ou à une zone géographique). Les arrêtés peuvent être pris par les ministres (arrêtés ministériels ou interministériels), les préfets (arrêtés préfectoraux) ou les maires (arrêtés municipaux).

## 8.7. La circulaire :

Tout en bas de la hiérarchie se situe la **circulaire**, qui n'a en principe pas de valeur réglementaire, ne fait que **préciser comment doivent être appliqués les textes**. C'est une instruction de service écrite adressée par une autorité supérieure à des agents subordonnés en vertu de son pouvoir hiérarchique, dépourvue de force obligatoire vis-à-vis des tiers.



# Structure de la réglementation

